

Paris, le 4 novembre 2014

LR/AR N° 2C 065 981 0336 9

Le Point Communication
A l'attention du Directeur de Publication

74, rue du Maine
75014 PARIS

Demande de droit de réponse au Point

FausseS informations, manipulations et diffamations

Un article paru dans l'hebdomadaire du Point du 30 octobre 2014, dans le dossier consacré à France Télévisions, est construit sur de fausses « informations ». Il attaque de façon diffamatoire les personnels de l'Outre-mer de France Télévisions, mais aussi la structure du réseau des Outre-Mer. Cette posture met à mal non seulement la probité de l'auteur de l'article, mais nous fait nous interroger sur les véritables intérêts que sert la publication de telles allégations.

La CGT, organisation syndicale représentative des salariés de France Télévisions s'insurge contre les calomnies publiées et demande ici au directeur de publication du magazine Le Point d'exercer son droit de réponse, conformément à la loi du 29 juillet 1881 :

Outre-info

Les chaînes de plein exercice que sont Wallis-et-Futuna 1^{ère}, Nouvelle-Calédonie 1^{ère}, Réunion 1^{ère}, Mayotte 1^{ère}, Polynésie 1^{ère}, Guyane 1^{ère}, Saint-Pierre-et-Miquelon 1^{ère}, Martinique 1^{ère} et Guadeloupe 1^{ère}, font bien partie du groupe France Télévisions et à ce titre, bénéficient d'une inscription budgétaire spécifique. Le problème arrive lorsque l'on examine le montant du budget alloué au Réseau des Outre-Mer. Celui-ci, en effet, ne correspond en aucun cas aux besoins véritables des stations dont les salariés produisent en permanence sur les 3 antennes locales que sont les radios, les télévisions et les sites internet. Cette production est réalisée en sous-effectif, avec une pratique polyvalente qui, jusqu'ici, n'est pas reconnue aux employés, par la direction générale. Chaque station d'Outre-Mer doit en effet financer des productions propres à sa région, dans les domaines culturels, sportifs, économiques, sociétaux... Cette maigre portion budgétaire (proportionnellement la plus faible de France Télévisions), est discriminante pour les populations de chaque région.

Plus belle l'Outre-mer

La discrimination pour les habitants des régions, intervient lorsque, privées du budget nécessaire, les stations d'Outre-Mer sont obligées de diffuser des séries de la France hexagonale, telles que « Plus belle la vie », dont les intrigues ne correspondent pas à leurs attentes. Pourquoi les stations d'Outre-Mer seraient-elles contraintes de diffuser telle ou telle

production extérieure ? A l'inverse, les productions de l'Outre-Mer ne bénéficient pas de diffusion nationale telle qu'elles sont en droit de l'attendre.

Quant à la chaîne France 0, nous n'avons eu de cesse de contester sa ligne éditoriale peu ancrée dans les Outre-Mer.

A la recherche d'un gouvernail ?

Au moment où la campagne pour le renouvellement ou pas du mandat du Président de France Télévisions s'ouvre, force est de constater que le bilan de l'actuelle direction ne se solde pas par un avantage pour les salariés des Outre-Mer qui, à ce jour, sont les seuls à ne pas être pris en compte pour le traitement de la bi-qualification.

Par ailleurs, lors de l'inscription dans la société commune, une transposition et une harmonisation des salaires a été faite par le bas en ce qui concerne tous les salariés des Outre-Mer. Cet élément est, jusqu'à ce jour, écarté par la direction générale.

Des relents racistes

L'article du Point, outre ses fausses informations, utilise la vieille antienne raciste, selon laquelle « les ex colonies coûtent cher », « les nègres sont surpayés par rapport à leur sous-rendement », ou encore, « ils ne peuvent rien décider pour eux-mêmes ». Ces arguments-là, ont toujours été utilisés par les organisations racistes, qui visent à établir la supériorité des uns par rapport aux autres. Les voir aujourd'hui resurgir, dans un article vicié est inquiétant. Cela est en tous cas inacceptable, insultant et indigne !

De plus, quantifier une population pour établir le niveau d'information qu'elle doit avoir est tout simplement insupportable. De même, limiter à une seule région le résultat de son antenne, avec les nouveaux outils, est stupide.

Citons entre autres, qu'à Wallis et Futuna, les journaux s'y font en 3 langues, avec 3 éditions par jour. Les techniciens travaillent tant en télévision, qu'en radio. Toutes les productions locales sont fabriquées par la station, il n'y a aucune société de production externe. Stigmatiser une telle station en l'accusant d'être sur-dotée est infâme.

Dans les régions d'Outre-mer, chaque station joue au quotidien un rôle informatif et fédérateur central et les missions du service public sont également omniprésentes. On sait l'importance du lien que représente l'activité des stations, notamment, lors des grandes périodes annuelles à risques cataclysmiques, ou lors d'événements interplanétaires. La performance des équipes est inégalée et en parfaite inadéquation avec les outils humains, matériels et financiers alloués aux stations. Les choix budgétaires représentent un poids décisif pour chaque pays, département, collectivité ou territoire.

Il serait loyal de prendre en compte les véritables besoins des stations du Réseau des Outre-mers, dans les arbitrages qui ont lieu en cette période.

Pour l'UCSA-CGT,

Ghislaine VINGOT,
Secrétaire Générale



Catherine LE PELLETIER,
Déléguée syndicale centrale



Copie : Monsieur Rémy Pflimlin, Président Directeur général de France télévisions